

Comité de Défense du Service Public de Santé et du Médico-social du Bergeracois.

1200 chemin de touterive 24100 BERGERAC.

CDSPSMS@orange.fr

Luc Cadillon, président

Communiqué N° 32 du 6/VII/2026

Communiqué de presse

Pôle chirurgical du Bergeracois Accord équilibré ou recul du Service Public ?

L'accord de coopération public/privé sur la création du pôle chirurgical du Bergeracois donne lieu à des commentaires facilement élogieux de la part d'un certain nombre de responsables politiques et publics du Bergeracois.

Au-delà de cette autosatisfaction de façade ne convient-il pas de se poser des questions plus profondes qui touchent aux besoins de santé publique de nos concitoyens ? Cet accord associe en effet deux partenaires très inégaux.

La clinique Pasteur n'est plus, depuis longtemps, la structure créée par les frères Rousseau, petite clinique privée comme il en existait il y a plus de vingt ans à Bergerac. Elle est depuis 2017, l'une des cliniques du groupe ELSAN, premier groupe de cliniques dans notre pays. Le groupe ELSAN est lui-même aux mains d'un des plus grands groupes d'investissement américains, KKR, spécialiste du LBO (Leverage Buy Out), technique qui consiste à acheter en s'endettant via une filiale, pour ensuite faire remonter vers la maison-mère un maximum de profits à partir de l'établissement ainsi acquis.

L'hôpital Samuel Pozzi de Bergerac est lui un établissement public qui a certes bénéficié avec le temps d'investissements importants mais qui souffre, comme tous les hôpitaux français, de sous dotations budgétaires répétées qui fragilisent ses finances -ses déficits sont chroniques- et qui freinent fortement ses possibilités de développement et de recrutement. .

On peut deviner la position du directeur de l'Agence régionale de santé (ARS), M. Benoît Elleboode, lui-même ancien directeur de la stratégie et des relations médicales du groupe Elsan. Mais on peut s'étonner de voir un fonctionnaire public, le directeur de l'hôpital, saluer une coopération qui selon lui « dépasse les logiques de concurrence ».

On doit surtout être préoccupé du contenu de cet accord. Quid de la répartition des compétences entre les deux établissements ? Quid de la rémunération des équipements mis à la disposition de la clinique Pasteur-ELSAN ? Quid des personnels qui vont travailler ensemble, sous des statuts différents, avec des rémunérations différentes et avec des conditions de travail déjà fortement dégradées ? Quid des dépassements d'honoraires que pourront pratiquer les médecins privés ?

Plutôt qu'un concert commode de congratulations réciproques, on est aujourd'hui en droit de demander que l'accord qui lie désormais les deux établissements soit rendu public afin que chacun puisse en mesurer exactement la portée. Ce qui est en cause en effet, c'est la place de l'hôpital public et c'est la politique de santé publique qui est l'affaire de l'ensemble des citoyens français.